

# Bulletin municipal de CHARROUX

## Juillet 2025

### Sommaire :

- Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre

\*\*\*\*\*

- Bibliothèque municipale

\*\*\*\*\*

- Avancement des travaux

\*\*\*\*\*

- Etat Civil

- Carnet rose

- L'école est finie...

\*\*\*\*\*

- Festivités 2025

\*\*\*\*\*

- Informations des associations



### Le mot du Maire

« La Mairie,

- C'est le 1<sup>er</sup> service public de proximité où cohabite la Mairie, l'école, la poste.
- C'est ici que sont nés, les projets qui ont fait de Charroux ce qu'il est aujourd'hui,
- C'est ici que se construira l'avenir de notre Village,
- C'est un lieu d'accueil, un lieu où l'on peut parfois se confier, trouver du réconfort, partager des moments de joie ou de tristesse lors d'évènements.
- C'est le cœur battant de la démocratie locale et le lien avec nos valeurs de la République.

Ce chantier est le symbole de notre attachement à Charroux, à son avenir et à notre volonté de continuer à investir pour un village dynamique, vivant et accueillant. »

Tels ont été mes propos lors de la cérémonie d'inauguration des travaux de restauration de la Mairie.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui nous ont fait le plaisir d'être présents.

### Contacts Mairie

29, Rue Grande 03140 CHARROUX

Tel : 04 70 56 81 65

Port M. le Maire : 06 33 62 14 36

Email : [mairiecharroux03@orange.fr](mailto:mairiecharroux03@orange.fr)

Site internet : [www.charroux03.fr](http://www.charroux03.fr)

### ❖ Secrétariat de mairie

le lundi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30

du mardi au vendredi de 9h à 12h30

le mercredi de 14h à 17h30

### ❖ Agence Postale Communale

du lundi au vendredi de 10h à 12h30

### Fermeture estivale

du 15 août au 07 septembre inclus

# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2025

## CM du 28 janvier 2025 :

### ➤ CDG03 – CONVENTION MÉDECINE DU TRAVAIL

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Allier a fait évoluer les modalités de tarification du service de médecine préventive. Afin d'ajuster la tarification au coût du service, les visites ne seront plus facturées à l'unité, une cotisation sera versée par les structures adhérentes au service. Un taux de 0,20 % sera appliquée à la masse salariale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### ➤ ASSAINISSEMENT - REDEVANCE DE PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2025

**CONSIDÉRANT** que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

**CONSIDÉRANT** que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à 0,28 € H.T. par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie ;

**CONSIDÉRANT** que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujetti à la TVA au taux de 10% ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**DÉCIDE** de fixer à 0,084 € H.T. /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### ➤ DÉTERMINATION DES TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA RÉGIE DE RECETTES « MANIFESTATIONS ET BROCANTE »

VU la délibération du 16 novembre 2001 portant création d'une régie de recettes pour les manifestations communales ;

VU la délibération en date du 1<sup>er</sup> janvier 2002 instaurant les différents tarifs applicables dans le cadre des manifestations ;

VU les délibérations en dates du 07 février 2023, 10 octobre 2023 et 02 avril 2024 modifiant les différents tarifs applicables dans le cadre des manifestations ; Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**MODIFIE** les tarifs à compter du 01 février 2025 comme suit :

- 1) Droits de place Brocante : Traiteurs, restauration, gaufres, pralines, crêpes, pizzas, chichis, etc.... : **forfait 250 euros**
- 3) Tarifs Restauration : Repas adultes pour la Brocante : **16 euros**  
Vin bouché 75 cl : **10 €**
- 4) Tarifs Buvettes : Vin (verre de 10 cl) : **1,50 €**  
Vin (bouteille de 75 cl) : **10 €**  
Bouteille d'eau (50 cl) : **1 €**

Les autres tarifs restants inchangés.

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

#### ♦ ACTE MODIFICATIF DE LA RÉGIE D'AVANCES :

VU l'acte constitutif en date du 17 septembre 2019 ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 juin 2019 ;

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**DÉDICE** la modification des articles de l'acte constitutif de la régie d'avances comme suit :

ARTICLE 4 : La régie paie les dépenses suivantes :

1<sup>o</sup> : Carburant : C/60622 ;

2<sup>o</sup> : Alimentations : C/60623 ;

3<sup>o</sup> : Fournitures d'entretien : C/60631 ;

# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2025

## CM du 28 janvier 2025 (suite) :

- 4<sup>o</sup> : Fourniture de petit équipement : C/60632 ;
- 5<sup>o</sup> : Fournitures de voirie : C/60633 ;
- 6<sup>o</sup> : Fournitures administratives : C/6064 ;
- 7<sup>o</sup> : Autres matières et fournitures : C/6068 ;
- 8<sup>o</sup> : Voirie : C/615231 ;
- 9<sup>o</sup> : Matériel roulant : C/61551 ;
- 10<sup>o</sup> : Divers : C/618.

Les articles non mentionnés restent inchangés.

## CM du 04 mars 2025 :

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#### ♦ ADHÉSION AU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE :

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour dont un pouvoir et 2 abstentions,  
VU le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux sujets d'actualités sont actuellement discutés au niveau du Pôle métropolitain comme notamment le Service Express Régional Métropolitain (SERM) dénommé également « RER métropolitain » pour une offre de mobilité fiable, fréquent au service des habitants de périphérie des métropoles,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Pôle métropolitain sur la demande d'adhésion exprimée par la Communauté de communes, **DONNE** son accord pour que la Communauté de communes adhère au Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.  
**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Communauté de communes.

#### ♦ SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour dont un pouvoir et 1 abstention,

VU la délibération n°18/51 du Conseil communautaire en date du 6 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°25/25 du Conseil communautaire en date du 6 février 2025 portant Service Public de la Petite Enfance,

**CONSIDÉRANT QU'**à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant **ET** à ce titre, 4 « blocs » de compétence leurs sont confiés,

**CONSIDÉRANT QUE** la Communauté de communes est d'ores et déjà compétente, de manière limitative, pour des actions en faveur de la petite enfance **ET** **QU'**elle exerce déjà une grande partie des compétences attribuées aux communes par l'intermédiaire de son Relais Petite Enfance (RPE),

**CONSIDÉRANT QUE** la Communauté de communes élabore le projet de la future Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier **ET** **QUE** l'enjeu du développement des modes d'accueil de la petite enfance est un axe de cette CTG,

**AUTORISE** le transfert de l'organisation du Service Public de la Petite Enfance à la Communauté de communes,

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes et la rédaction du paragraphe de la compétence supplémentaire « *actions en faveur de la petite enfance* » telle que présentée ci-après :

- *Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;*
- *Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;*
- *Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;*
- *Soutenir la qualité des modes d'accueil ;*
- *Animation et gestion du Relais Petite Enfance (RPE) ;*
- *Gestion du Multi-Accueil « Les Galipettes » à Gannat pour les enfants de 3 mois à 4 ans.*

### ➤ ACHAT BOLS FÊTE DE LA SOUPE 2025

Le Conseil Municipal, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

Pour la fête de la soupe du 08 novembre 2025, la SASU Terres de Couleurs, domiciliée à Charroux, propose un devis pour la réalisation de 2 000 bols à 3,917 € H.T. l'unité, pour un montant H.T. de 7 833,33 € soit 9 400,00 € T.T.C.

Il convient de négocier avec la potière de ne pas augmenter le tarif unitaire soit 3,75 € H.T. l'unité ou la gratuité de 50 bols pour les soupiers. Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs :

**ACCEPTE** le devis de la SASU Terres de Couleurs, pour la réalisation de seulement 2 000 bols à 3,917 € H.T. l'unité, pour un montant total de 9 400 € T.T.C. et la gratuité de 50 bols supplémentaires,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette réalisation.

# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2025

## CM du 04 mars 2025 (suite) :

### ➤ MAISON DES HORLOGES

Afin d'acheter le bâtiment de la maison des Horloges, l'Etablissement Public Foncier (EPF) doit faire une estimation afin de nous aider dans le financement pour l'acquisition.

## CM du 01 avril 2025 :

### ➤ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mme Françoise MATHURIN, doyenne de l'assemblée, après s'être fait présenter les résultats du compte administratif, et après que M. le Maire ait quitté la salle, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir, APPROUVE et VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2024 et ARRÈTE ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	<b>39 077,48</b>
	Réalisé :	<b>39 076,28</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>39 077,48</b>
	Réalisé :	<b>36 231,79</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	<b>41 638,00</b>
	Réalisé :	<b>35 104,29</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>41 638,00</b>
	Réalisé :	<b>38 633,70</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	<b>- 2 844,49</b>
Fonctionnement :	<b>3 529,41</b>
Résultat global :	<b>684,92</b>

### ➤ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise MATHURIN, doyenne de l'assemblée, après s'être fait présenter les résultats du compte administratif, et après que M. le Maire ait quitté la salle, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir, APPROUVE et VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2024 et ARRÈTE ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	<b>1 128 976,49</b>
	Réalisé :	<b>681 735,19</b>
	Reste à réaliser :	<b>332 669,30</b>
Recettes	Prévu :	<b>1 128 976,49</b>
	Réalisé :	<b>456 999,33</b>
	Reste à réaliser :	<b>445 816,10</b>

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	<b>561 004,71</b>
	Réalisé :	<b>385 878,27</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>561 004,71</b>
	Réalisé :	<b>530 178,08</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	<b>- 224 735,86</b>
Fonctionnement :	<b>144 299,81</b>
Résultat global :	<b>- 80 436,05</b>

### ➤ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>3 529,41</b>
- un déficit reporté de :	<b>0,00</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>3 529,41</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>2 844,49</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>2 844,49</b>

# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2025

## CM du 01 avril 2025 (suite) :

### ➤ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT (suite)

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : (EXCÉDENT)	3 529,41
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	3 529,41
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : (DÉFICIT)	2 844,49

### ➤ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, à l'unanimité des membres présents et un pouvoir,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	144 299,81
- un excédent reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	144 299,81
- un déficit d'investissement de :	224 735,86
- un excédent des restes à réaliser de :	113 146,80
Soit un besoin de financement de :	111 589,06

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : (EXCÉDENT)	144 299,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	144 299,81
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : (DÉFICIT)	224 735,86

### ➤ CONVENTION BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ALLIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a un partenariat avec la Bibliothèque départementale de l'Allier pour le prêt de livres. Un nouveau schéma départemental de la Lecture publique 2024-2028 a été adopté par le Conseil départemental de l'Allier le 13 juillet 2024, ce qui entraîne le renouvellement des conventions.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de développement de la lecture publique entre le Département et les collectivités territoriales ou leurs groupements.

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

#### ♦ ACHAT DE MATÉRIEL :

Monsieur le Maire indique que Mme Marie FOURMANTROUW, directrice de l'école de Charroux a acheté du matériel de sport pour les élèves. Le **Conseil Municipal**, où cet exposé, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

DÉCIDE de rembourser la somme de 76,40 € à Mme Marie FOURMANTROUW pour l'achat de matériel de sport à Décathlon ; DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2025.

#### ♦ MUTUELLE SANTÉ CITOYENNE :

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec la compagnie d'assurance AXA pour l'offre de mutuelle santé citoyenne. Cette dernière est valable un an et une nouvelle convention a été déposée avec les mêmes conditions :

- La commune n'est pas mandataire de l'assureur
- Aucun rapport financier
- Pas d'exclusivité pour AXA.

Le **Conseil Municipal**, où cet exposé, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec AXA.

# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2025

## CM du 08 avril 2025 :

### ➤ BUDGET ASSAINISSEMENT – PARTICIPATION ANNUELLE AUX FRAIS D'INVESTISSEMENTS

VU la délibération n°018/2011, relative à l'assujettissement du budget annexe assainissement à la T.V.A. ;

VU la délibération n° 28 / 2022 fixant la participation annuelle aux frais d'investissement à compter de 2022 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et trois pouvoirs,

DÉCIDE de porter le montant de la participation annuelle aux frais d'investissements à la somme de **60 € H.T.** à compter de 2025.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 28 / 2022 du 05/04/2022.

### ➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - ASSAINISSEMENT

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, à l'unanimité de ses membres présents et trois pouvoirs VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2025 :

#### Investissement

Dépenses : **48 871,33** (dont 0,00 de RAR)  
Recettes : **48 871,33** (dont 0,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : **41 594,88** (dont 0,00 de RAR)  
Recettes : **41 594,88** (dont 0,00 de RAR)

### ➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour 2025 des taxes directes locales, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et trois pouvoirs, de ne pas augmenter les taux d'impositions des contributions directes, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 41,90% pour un produit attendu de 219 891 €
- Taxe foncière (non bâti) 42,15% pour un produit attendu de 25 374 €
- Taxe d'habitation 12,84% pour un produit attendu de 27 901 €

### ➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, à l'unanimité de ses membres présents et trois pouvoirs VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

#### Investissement

Dépenses : **465 259,74**  
Recettes : **352 112,94**

#### Fonctionnement

Dépenses : **563 898,02**  
Recettes : **563 898,02**

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	797 929,04 (dont 332 669,30 de RAR)
Recettes :	797 929,04 (dont 445 816,10 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses :	563 898,02 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	563 898,02 (dont 0,00 de RAR)

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

◆ GRAND TOUR D'AUVERGNE : La commune a été sélectionné pour faire partie du Grand Tour d'Auvergne à partir de 2026. Nous n'avons pas plus de précisions sur le projet.

## CM du 20 mai 2025 :

### ➤ MAISON DES HORLOGES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaliser sur la commune de rachat d'une maison de bourg occupée par une collection d'horloges d'édifices et de comtoise.

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Aussi, le Conseil Municipal autorise l'EPF Auvergne à acquérir à l'amiable (ou autre mode d'acquisition) la parcelle cadastrée E n° 258 située 22, rue de l'Horloge.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Auvergne après approbation de cette acquisition par le conseil d'administration de l'Etablissement.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de CHARROUX ou toute personne publique désigné par elle.

# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2025

## CM du 20 mai 2025 (suite) :

### ➤ MAISON DES HORLOGES (suite)

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Auvergne.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, par 4 voix pour, 5 abstentions dont un pouvoir et 1 voix contre,  
**DÉCIDE** de confier le portage foncier de la parcelle E n° 258 à l'EPF Auvergne,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de portage et, à postériori, la convention de gardiennage visée aux conditions particulières.

### ➤ PERSONNEL COMMUNAL

#### ◆ CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT :

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,  
**DÉCIDE** de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif territorial pour la fonction d'Agent de l'agence postale et de secrétariat de mairie, pour une durée hebdomadaire de 13 h, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique. La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.  
**AUTORISE** le Maire à recruter pour répondre aux besoins permanent de la commune ;  
Les dépenses afférentes à ce recrutement seront inscrites au budget ;  
**MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

FILIERES	NOMBRES	GRADES	TC / TNC	VOLUME HORAIRE HEBDO
Administrative	1	Adjoint administratif	TC	35h00
	1	Adjoint administratif	TNC	13h00
Technique	2	Adjoint technique	TC	35h00
	1	Adjoint technique	TNC	25h00 Annualisée

### ➤ ACQUISITION CAMION + ACHATS DE MATÉRIELS – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le camion IVECO Daily de la commune est à changer et monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les programmes d'acquisition d'un camion et d'achats de matériels votés lors de l'adoption du budget.

Les établissements MOULIN domiciliés à Etroussat nous propose un camion d'occasion IVECO Daily 35C14, pour un montant de 27 000€ T.T.C. avec une reprise de l'ancien camion IVECO Daily 35C10 de 1 800 € T.T.C.

Il indique au Conseil Municipal du soutien du Conseil Départemental de l'Allier par le biais de la solidarité départementale à hauteur de 5 000 € et de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne, par le biais d'un fond de Concours « Mise en valeur des communes » - Enveloppe 2025 à hauteur de 8 436 €.

Ouï cet exposé, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,  
**AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'acquisition dudit matériel et à la reprise par les établissements MOULIN du camion IVECO Daily 35C10 pour un montant de 1 800 €,

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Allier,

**ADOPTE** le plan de financement tel que défini ci-dessous

▫ Montant des dépenses : 27 686,20 € H.T. 33 223,44 € T.T.C.

RESSOURCES	
Conseil Départemental de l'Allier	5 000,00 €
Communauté de Communes	8 436,00 €
<b>Total des aides publiques</b>	<b>13 436,00 €</b>
Ressources propres de la Commune	14 250,20 €
<b>Total général H.T.</b>	<b>27 686,20 €</b>

**DIT** que les écritures de dépenses et de recettes seront inscrites au budget communal de l'exercice 2025,

**DIT** qu'il sera procédé à la sortie de l'inventaire communal du Camion IVECO Daily 35C10 Benne, enregistré sous le n° 279 pour un montant de 7 176 € au 25/11/2010.

**SOLLICITE** du Conseil Départemental de l'Allier une aide financière dans le cadre de la solidarité départementale,

**SOLLICITE** de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne le fonds de Concours « Mise en valeur des communes » - Enveloppe 2025,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental de l'Allier et de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne et à procéder à la signature de tous documents afférents au projet.

# Les Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2025

## CM du 20 mai 2025 (suite) :

### ➤ PERSONNEL COMMUNAL

#### ♦ CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

**CONSIDÉRANT** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un saisonnier d'activité en application à l'article n° L.332-23-2° du code précité ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

**DÉCIDE** la création à compter du 02 juin 2025 au 15 août 2025 d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique.

**DÉCIDE** la création à compter du 18 août 2025 au 29 août 2025 de deux emplois non permanents à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs à compter du 02 juin 2025.

**AUTORISE** le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

**DIT** que les dépenses afférentes à ces recrutements sont affectées au budget

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

♦ **SALLE D'EXPOSITIONS** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire remplacer une rampe de spots à la salle d'exposition afin de débuter la saison des locations. Pour ce faire un devis a été reçu de l'entreprise C.T. ELEC de Montmarault pour un montant de 1 735,22 € H.T. soit 2 802,26€ T.T.C. Le nécessaire sera réalisé avant les premières expositions.

Tous les comptes rendus sont consultables sur notre site internet : [www.charroux03.fr](http://www.charroux03.fr)

## Incivilité



**VOUS AIMEZ VOTRE VILLAGE ?**

**Ramassez les déjections de vos animaux de compagnie !**

**Ensemble, contribuons à une vie de village agréable et respectueuse des uns et des autres !**

## Bibliothèque Municipale



*C'est l'été... en juillet et août,  
la bibliothèque municipale de Charroux est ouverte :  
le samedi de 14h30 à 16h et le mercredi de 18h à 19h*

N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous contacter...nous acceptons tous les volontaires amoureux des livres et de la lecture et tout est gratuit !

Vous pouvez également vous servir ou échanger des livres **24h/24h** dans la **boîte à livres située sous la halle**.

Pour nous joindre : Sylviane Meunier, responsable de la bibliothèque (tél : 06 72 50 55 17)

# Avancement des travaux

## 1. Réhabilitation du bâtiment de la Mairie :

L'inauguration des travaux de la Mairie a eu lieu le samedi 28 juin, nous remercions tous nos financeurs d'avoir été présent pour cette soirée. Coût total définitif de l'opération :

	H.T.	T.T.C.
Maitrise d'œuvre	50 315,00	60 378,00
Contrôleur technique	3 570,00	4 284,00
Diagnostic avant travaux	2 406,25	2 887,50
Mission SPS	1 448,00	1 737,60
Annonces légales	510,00	612,00
Travaux	486 836,45	584 131,72
<b>TOTAL</b>	<b>545 085,70</b>	<b>654 030,82</b>

Subventions :

Préfecture – Fonds Vert	108 301,00
Préfecture – D.E.T.R.	91 801,00
Conseil Régional	98 115,43
Conseil Départemental	137 851,23
<b>TOTAL AIDES</b>	<b>436 068,66</b>
Part communale	109 017,04
<b>TOTAL</b>	<b>545 085,70</b>



## 2. Eglise Saint- Jean-Baptiste :

Seulement la restauration des cloches n'est pas terminée, cette opération devrait être réalisée à l'automne.

Un devis supplémentaire a été signé pour les Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité (BAES).

Coût total de l'opération :

	H.T.	T.T.C.
Maitrise d'œuvre	24 360,00	29 232,00
Mission SPS	1 148,00	1 377,60
Annonces légales	415,90	499,08
Travaux	245 599,57	294 719,48
<b>TOTAL</b>	<b>271 523,47</b>	<b>325 828,16</b>



## 3. Parking et Plan de circulation :

Depuis la pose de nouveaux panneaux de signalisation, le stationnement s'améliore.

Un comptage des véhicules est prévu une semaine au mois de juillet et une au mois d'août afin de quantifier le nombre de voitures, la vitesse et la répartition sur les parkings (payant et gratuit).

Une borne de recharge pour véhicules électriques doit être installée. Cette pose est à l'initiative du SDE03 avec une participation à l'investissement de la commune de 800 € H.T.



# Avancement des travaux (suite)

## 4. Parc photovoltaïque :

L'installation du parc photovoltaïque sur le plateau du Pérou a pris du retard dû aux fouilles archéologiques, pour cette raison la société URBA 301 a demandé d'accepter de proroger la date convenue dans l'acte de bail, pour la réalisation des conditions suspensives, d'une année supplémentaire.

En conséquence, un AVENANT à l'acte de BAIL EMPHYTEOTIQUE devrait être intervenu afin de faire :

- Proroger les délais de la réalisation des conditions suspensives pour le 31 décembre 2026, ainsi la durée du bail pour le 31 décembre 2057,

- Modifier le montant de la redevance, qui sera désormais une redevance annuelle de SIX MILLE EUROS (6 000,00 €) par hectare d'emprise, soit un total de SEPT MILLE TRENTE-DEUX EUROS (7 032,00 €) par an pour l'ensemble de l'emprise louée.

Après avoir pris connaissance du projet de promesse de bail et en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal**, par huit voix pour dont un pouvoir et une voix contre, **DÉCIDE** de **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant au bail emphytéotique avec la société URBA 301, portant sur la parcelle section D numéro 204.

Les travaux devraient commencer en septembre.

## 5. Acquisition d'un camion benne :

Suite à la mise à la retraite du camion benne acquis en 2000, l'équipe communale a pu jour d'un nouveau camion benne IVECO DAILY 35C14 pour la somme de **27 000 € T.T.C.**

L'ancien camion a été repris à 1 800 €, la commune a pu profiter de la solidarité Départementale de 5 000 € et du fonds de concours de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne à hauteur de 6 250 €.

RESSOURCES	
Conseil Départemental de l'Allier	5 000,00 €
Communauté de Communes	6 250,00 €
<b>Total des aides publiques</b>	<b>11 250,00 €</b>
Ressources propres de la Commune	11 250,00 €
<b>Total général H.T.</b>	<b>22 500,00 €</b>



## 6. Fibre optique :

Les étapes préalables (repérages, réparation des fourreaux ...) à l'installation de la fibre sur la commune ont eu lieu. Les prochains travaux sont l'enfouissement de la ligne venant de Saint Germain de Salles.

## 7. Travaux sur chemins ruraux :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la réfection des chemins d'accès : chemin du terroir des Vignaux et chemin du cimetière. Pour ce faire un devis de l'entreprise FAURE Luc domiciliée à Saint-Bonnet-de-Rochefort propose un devis pour un montant de 10 339,20 € T.T.C. Un complément risque d'être nécessaire pour la rue de la Croix Caille qui a été dégradé lors du marché de Noël. Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise FAURE Luc pour un montant de **10 339,20 € T.T.C.**, **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant aux travaux.

## Avancement des travaux (suite)

### 8. Tempête du 25 juin :

Bien qu'épargné par rapport à nos communes voisines, les arbres des Cours, de la Ganne et de la rue de la Marche ont beaucoup souffert. Les employés communaux, certains élus et plusieurs riverains ont participé au ramassage des branches.

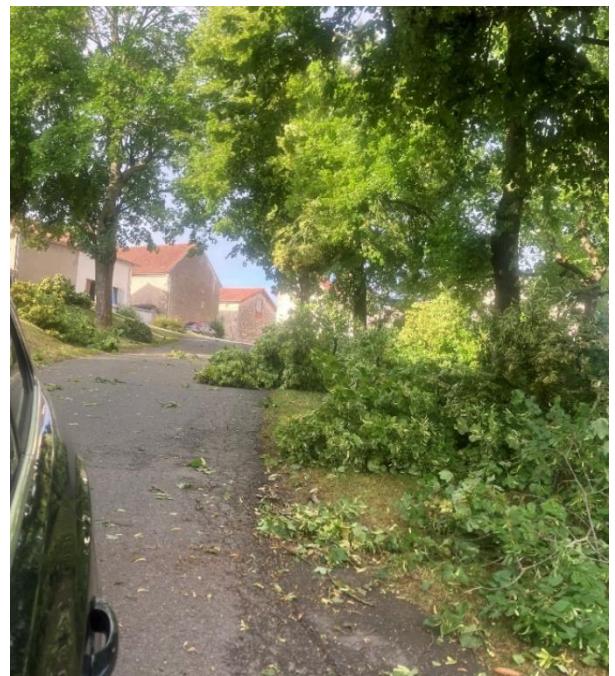
Depuis ce même jour, Charroux est silencieux, les douces sonneries de l'horloge du Beffroi ne retentissent plus...

Les Charloises et Charlois errent sans repères...

Nous avons chargé l'entreprise Heur' Tech de Chemilly afin de remplacer le mécanisme.

Coût : 1 260 € H.T. soit 1 512 € T.T.C.

Merci à l'Amicale des Monuments Historiques pour le financement.



### 9. Station d'épuration – Curage des filtres plantés de roseaux et plan d'épandage :

Suite aux rapports de visite par le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau, il a été constaté que le niveau des boues de la station d'épuration nécessite un curage des bacs et la mise en place d'un plan d'épandage.

Des devis ont été demandés à différentes sociétés, seulement le devis de la société SUEZ ORGANIQUE a été reçu pour un montant de :

- Plan d'épandage : 4 050,26 € H.T. soit 4 455,29 € T.T.C.
- Curage des cinq bassins : 16 588,26 € H.T. soit 18 247,09 € T.T.C.

Pour un total de 20 638,52 € H.T. soit 22 702,38 € T.T.C.

Après avoir pris connaissance du devis présenté,

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**ACCEPTE** les devis de la société SUEZ ORGANIQUE pour un montant de **20 638,52 € H.T. soit 22 702,38 € T.T.C.** ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette réalisation,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget assainissement de l'exercice 2025.

Les boues seront épandues sur les terrains agricoles de M. Hervé LAVILLE. Merci de sa collaboration.



Nos employés communaux coupent les roseaux des bacs de la station avant le curage.

# État Civil

## MARIAGES :

- Francis, Marie **ISCAYE** et Corinne, Catherine, Céline **COTY**, le 18 février 2025, domiciliés 2, rue des Mailles

## DÉCÈS :

- Antoine, Alexandre **ROUY** décédé le 12 janvier 2025, domicilié 15, rue des Fossés
- Michel, Albert, Jean **DUMAINE** décédé le 09 février 2025, domicilié 14, rue des Bajauds
- Armelle, Gisèle, Renée **BLANCHET** veuve **CHASSAING** décédée le 28 février 2024, domiciliée 10, chemin de Veauce

## Carnet Rose

Nous félicitons Cloé et Alexis pour la naissance de leur petite Jeanne arrivée dans la famille le 3 juin. Nous leurs souhaitons beaucoup de bonheur.



## L'école est finie...

Pour la rentrée 2025 / 2026, ce seront 82 élèves répartis sur les 4 classes du RPI St Bonnet / Charroux.

La commune recevra les CM1 et CM2 au nombre de 18 élèves. Comme l'année passée, leur enseignante Marie FOURMANTROUW sera à leurs côtés durant cette année scolaire.

Les Maires de St Bonnet de Rochefort et Charroux ont remis des clés USB aux 11 élèves de CM2 et nous leur souhaitons une pleine réussite au collège.



# Festivités 2025

## ❖ Souvenirs

### Départ en retraite Gina :

Le conseil municipal s'est réuni autour de Gina pour lui souhaiter une bonne continuation dans sa nouvelle vie de retraitée.



### Théâtre :

Et vive l'empereur !

L'Atelier de théâtre Zygoma'rt 03 était sur scène le 12 avril à Charroux.

La municipalité avait fait le choix d'offrir ce moment aux habitants. Les quelques personnes, malheureusement trop peu nombreuses, qui s'étaient déplacées, étaient ravies de pouvoir partager ce moment avec ces acteurs amateurs.



### Brocante :

Emplacements	11 973,00
Repas	5 896,00
Buvettes	8 154,00
Total recettes	26 023,00 €
Total Dépenses	8 562,24 €
Bénéfice net	17 460,76 €



## Festivités 2025 (suite)

### Commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice :



### Nuit romantique :

Samedi 21 juin, pour « La Nuit Romantique » dans « les Plus Beaux Villages de France », le Musée a ouvert ses portes jusqu'à la nuit tombée puis la Maison du Prince de Condé a proposé gratuitement un concert de la Société Musicale de Saint Gérand le Puy.



## Festivités 2025 (suite)

### 14 Juillet :

Les photos parlent d'elles même ...

Toujours plus nombreux à répondre à l'invitation de la municipalité, les habitants de Charroux apprécient cette soirée !



## Festivités 2025 (suite)

### Une partie de Pétanques... :

70 charloises et charlois se sont retrouvés ce vendredi 18 juillet pour titiller le cochonnet ...

Rencontre très sympathique dans les rires et la bonne humeur autour d'un pique-nique partagé.



Les résultats sont tombés ; les nordistes ont remporté cet amical concours de pétanque face aux sudistes pourtant plus nombreux !

Qu'importe l'essentiel était ce moment de convivialité !

Belle initiative qui ne demande qu'à être renouvelée !



# Festivités 2025 (suite)

## ❖ A venir

### Fête de la soupe :

Notre célèbre soupe sera dans nos rues

**le samedi 8 novembre.**

Si vous désirez concocter une soupe, prenez contact auprès de la mairie pour remplir un bulletin de participation.

Les réservations pour les bols commencent

**le lundi 13 octobre à partir de 10h.**

Par téléphone ou en Mairie.

Pensez à réserver rapidement car le nombre est limité et nous sommes rapidement en rupture.



### Exposition « Une histoire de regards » :

Les enfants du collège de Bellenaves en 2024 ont réalisé 20 portraits accompagnés d'histoires abordant le thème du harcèlement et propose aux communes d'accueillir leur exposition. En décembre 2025 nous aurons le plaisir de recevoir ce travail au sein de la salle du conseil municipal.

Nous vous invitons à venir découvrir cette exposition pendant les heures d'ouverture de la mairie.



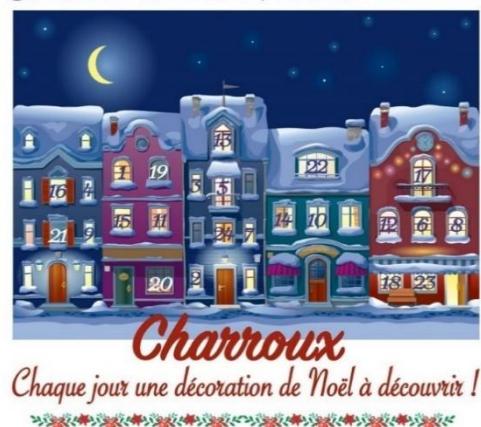
### Calendrier de l'Avent :

Toujours des idées plein la tête ?

L'opération « Calendrier de l'Avent » sera renouvelée cette année pour la 4<sup>ème</sup> fois. Agréablement surpris d'avoir vu tant de nouvelles fenêtres s'illuminer cette année nous vous attendons encore plus nombreux.

N'hésitez pas à nous le faire savoir en passant nous voir à la mairie !

### *Calendrier de l'Avent 2025*



### Marché de Noël :

Pour des raisons d'organisations, le marché de Noël se tiendra **le samedi 13 et dimanche 14 décembre.**

De nouvelles guirlandes, achetées par le Club Sportif Charlois, seront installées en remplacement du rideau lumineux rue de l'Horloge ainsi que sur le bâtiment de la mairie. L'association va également financer du matériel pour la modification de quelques boxs. Nous les remercions pour ces aides apportées.

# Informations des associations



## Amicale des Monuments Historiques et des Sites de Charroux

Association loi 1901 - Fondée en 1972  
33 Grande rue 03140 CHARROUX

**Le but de L'AMH est de participer à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments et sites faisant partie du patrimoine communal de CHARROUX**

Pour la 33<sup>ème</sup> année l'Amicale des Monuments Historiques organise les rencontres artistes artisans les 2 et 3 août. Une cinquantaine d'exposants seront installés dans différents endroits du village ainsi que dans certaines cours particulières. Merci aux habitants qui les accueillent.

Le 5 juillet dernier à l'occasion de la Belle Course, l'AMH a tenu une buvette. Les fonds récoltés vont permettre de financer la réparation et la remise aux normes du mécanisme de l'horloge du Beffroi qui a été endommagé lors de l'orage du mois de juin. Ce patrimoine auditif manque aux charlois !

Petit à petit les plaques de rue sont remplacées, il en reste une trentaine à poser.

Également celle de la salle d'expositions (ancien presbytère) a été installée par l'association. La municipalité a fait le choix d'attribuer le nom de salle Louis TELLIER, en hommage à l'ancien peintre de Charroux.

Si vous souhaitez être bénévole dans notre association, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

amh.charroux.bourbonnais@gmail.com



# Informations des associations



## Musée de Charroux et de son canton

5 Rue de la Poulaillerie 03140 CHARROUX  
www.musee-charroux.net avec accès à la visite virtuelle,  
Facebook : Musée de Charroux en Bourbonnais et Instagram.

Comme chaque année, l'Association a participé en mars avec l'AMH au Salon des Patrimoines Bourbonnais, cette fois au Parc Expo de Moulins, près de l'hippodrome, occasion de faire des rencontres intéressantes et de faire de la pub pour Charroux et le musée.

Dans le cadre du dispositif « La classe l'œuvre ! » lancé par les ministères de la culture et de l'éducation, nous avons invité les élèves de l'école de Charroux après leur visite du musée à choisir une œuvre pour créer quelque chose autour de cette œuvre. Ce qui a été fait avec madame Marie Fourmantrouw, leur maîtresse, et est depuis la Nuit des Musées exposé autour de notre Belle Nue Inconnue choisie par les élèves.



Pour le lancement de la saison touristique en présence du sénateur Claude Malhuret et de la présidente de la Communauté de Communes, Véronique Pouzadoux, nous sommes allés au Vert Plateau près de Bellenaves, un très bel endroit, même si la météo de ce 12 avril n'a pas permis de réaliser tout ce qui était prévu, comme la fresque du graffeur Trésor ou le décollage de la montgolfière.

Nous avons commandé de nouveaux T-Shirts avec la frise de Charroux. Ils sont disponibles à la boutique !

C'est en mai que nous avons accueilli Léo Rollet, de Saint-Bonnet-de Rochefort, qui a commencé son service civique au musée : Sylviane a appelé les bénévoles de l'association à venir auprès de lui - les services civiques n'ayant pas le droit d'être seuls. Vous êtes tous cordialement invités à passer une après-midi avec lui (contacter Sylviane pour savoir les bons créneaux).

Puis nous avons installé dans la salle 11 du musée l'exposition autour de Fernand Mathieu, consacrée au retour des prisonniers de 1940-45, il y a 80 ans, ce qui fut annoncé par Jean-Marc Robert lors de la cérémonie du 8 mai.

En mai aussi, pour la Nuit européenne des musées, nous avons organisé une visite nocturne à travers le musée suivi d'un pot amical.

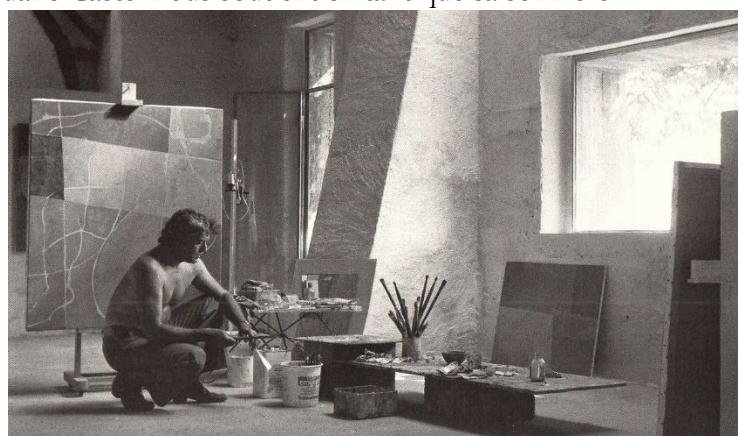
Philippe a revu l'accrochage des œuvres dans le hall d'entrée et réussi à réparer les audioguides.

Le mois de juin a été riche en visites guidées de groupes au musée : retraités ou collégiens, férus de Ford Mustang ou Amis de l'opéra, tous ont apprécié la beauté, la richesse et la variété du musée, chacun y trouvant de quoi faire son miel.

Pour l'été où le musée est ouvert tous les jours, Louane Castel nous soutient en tant que saisonnière.

Dans la collection « Paroles d'artiste » éditée par Gilles Fage, nous avons travaillé à un volume consacré à Guy Renne à l'occasion du centenaire de sa naissance. Ce beau livre est en vente au musée.

Et nous invitons tous les Charlois à venir voir au musée (qui expose depuis longtemps ses Encres de Chine sur Charroux) les peintures de Guy Renne qui dialoguent avec les objets et sculptures du musée de l'Histoire de Charroux.



# Informations des associations



## Club Sportif Charlois

Comme tous les ans depuis 2000, pour le week-end de l'Ascension le Club Sportif Charlois est allé représenter le village lors du Tournoi Vétérans des « Plus Beaux Villages de France » qui s'est déroulé cette année à Séguret. Une belle progression dans le classement cette année puisque le village se classe 8<sup>ème</sup> ex-aequo avec le 7<sup>ème</sup> sur 17 villages présents.

Un remerciement particulier à nos partenaires SARL Brenaudière, Sarl Pagnon, MATP Terrassement et l'Auberge Le Médiéval pour le financement de notre nouveau jeu de maillots et à nos partenaires de longue date La Moutarderie et La Savonnerie pour leurs dons permettant de faire les habituels et traditionnels coffrets cadeaux pour les autres villages participants.



## Saison 2024-2025 au yoga

Après une saison 2024/2025 avec 2 cours de yoga très fréquentés, nous nous sommes retrouvés.e.s vendredi 04 juillet pour une fête conviviale où chacun/chacune a apporté un mets salé ou sucré à déguster avec nos 2 professeur.e.s.

Notre association propose des cours de yoga différents, dispensés salle du centre de loisirs (près du stade) où nous espérons poursuivre l'aventure à la rentrée 2025 avec les horaires suivants :

- **le mercredi à partir de 17h**, avec **Sandrine Braun** 2 séances réparties :  
**1<sup>er</sup> cours de 17h à 18h15 et 2<sup>ème</sup> de 18h30 à 19h45.**
- **le vendredi un cours d'une heure 30, à partir de 18h**, avec **Cyril Noyelle**,



Vous pouvez vous pré-inscrire pour la rentrée 2025 dès à présent. Le yoga peut se pratiquer quel que soit votre âge, ne demande pas des capacités sportives particulières, seulement l'envie de ressentir un bien-être mental et corporel grâce aux exercices proposés par les professeurs. Vous pourrez toujours bénéficier d'un cours d'essai gratuit pour chacune des pratiques.

**Un stage « YOGA & DANSE », mardi 29 juillet, Salle d'animation à Charroux de 9h30 à 17h.**

Dernière minute ! Retraite de Yoga à Charroux animée par Sandrine (06 63 49 40 35)  
**les 10-11-12 OCTOBRE 2025.**

Si vous êtes intéressé(e) par l'un ou l'autre de ces cours (ou les deux), ou pour le stage du 29 juillet, n'hésitez pas à me contacter :

***Sylviane MEUNIER : tél. 04 70 56 89 73 ou 06 72 50 55 17 ou « sylvianne.meunier@wanadoo.fr »***